



**Rencontres au domicile du partenaire (OFAJ)
Subventions 2026 pour séjour en Allemagne**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les enseignants d'Allemand - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement des 1^{er} et 2nd degrés

Référence(s) : Note de service MENC2513336N du 19 mai 2025 publiée au BOEN n°24 du 12 juin 2025

Dossier suivi par : Mme NATHAN - Tel : 04 42 91 72 85 - Mail : eloise.nathan@region-academique-paca.fr

Le programme de l'OFAJ « Rencontres au domicile du partenaire » permet aux enseignants des 1^{er} et 2nd degrés de l'enseignement général et technologique de demander une subvention pour leurs échanges de groupe en Allemagne impliquant jusqu'à 35 élèves, avec hébergement au domicile du correspondant (à défaut, dans une auberge de jeunesse ou une structure d'accueil similaire). Le séjour en Allemagne doit durer entre 4 et 21 jours (le jour d'arrivée sur le lieu du programme et le jour de départ sont comptabilisés comme une seule journée). Tous les projets impliquent une réciprocité, c'est-à-dire qu'une rencontre dans un pays doit être suivie d'une rencontre dans l'autre pays. L'établissement allemand peut demander en parallèle une subvention pour son séjour en France de son côté.

Pour vos échanges sur l'année civile 2026, incluant la période de septembre à décembre (année scolaire 26-27), vous pouvez demander une subvention via la plateforme « échanges scolaires » : <https://echanges-scolaires.ofaj.org/login>

Vous avez jusqu'au 11 décembre 2025 pour déposer votre demande.

Pour rappel, la demande de subvention se fait entièrement en ligne et il n'est pas nécessaire de nous envoyer une version papier. Vous trouverez ci-dessous les modalités d'inscription.

Procédure de demande de subvention sur la plateforme de l'OFAJ :

- Créer un compte en cliquant sur le bouton « s'inscrire » à la page : <https://scolari.ofaj.org/login>. Sitôt cette création, vous recevrez un courriel vous indiquant votre mot de passe pour l'application.
- Sur la plateforme :
 - Instruire la demande de subvention à imprimer, dater et à faire signer par le chef d'établissement (au moment d'instruire la demande de subvention, il faut maîtriser le calendrier des échanges, le nombre d'élèves masculins et féminins, ainsi que leur classe d'âge) – **35 élèves et 2 accompagnateurs maximum** ;
 - Scanner la demande de subvention signée et la télécharger sur la plateforme ;
 - Joindre le calendrier prévisionnel du programme du séjour en Allemagne (à mettre à jour lors de la saisie du décompte de la subvention) - les activités communes aux deux groupes d'élèves doivent être mises en évidence (en gras ou surlignées) ;
 - Joindre le projet pédagogique dûment rédigé en fonction des directives de l'OFAJ.
- Après le séjour, les justificatifs suivants doivent être déposés sur la plateforme :
 - Le compte-rendu de l'échange ;
 - Le programme définitif du séjour ;
 - La liste des participants ;
 - La facture de transport qui conditionnera le montant définitif alloué ;
 - Le formulaire de décompte signé et tamponné par le chef d'établissement.



RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nous vous prions de bien vouloir déposer les documents en langue française.

La notification par l'OFAJ du montant de l'enveloppe académique annuelle, qui détermine le calcul de la somme attribuée pour chaque échange, est prévue courant février 2026. En conséquence, les notifications aux EPLE, indiquant un montant préliminaire de subvention, vous parviendront après cette date. Le montant notifié est susceptible d'être revu à la baisse après dépôt de la facture de transport lors du décompte. À noter que le cumul avec une subvention Erasmus+ est possible dans la mesure où les deux subventions ne couvrent pas la totalité des frais engagés.

Vous trouverez ci-après, à titre informatif, le lien vers le BOEN paru le 12 juin 2025 concernant les programmes franco-allemands, dont font partie les rencontres au domicile :
https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2025-06/ensel336_annexe.pdf

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Eloïse Nathan, gestionnaire DRAREIC à l'adresse : eloise.nathan@region-academique-paca.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille